

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2016, à Bois d'Arcy

Ordre du jour : Modification des statuts et règlement intérieur du Comité 78

19h : Appel des Délégués Quorum nécessaire en voix : 101,5 et en clubs : 20

Le quorum étant atteint (135 sur 203 voix et 23 sur 40 clubs), l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

Membres du Conseil d'administration présents : Mme S. ROUSSEAU, MM J. LAUX, B. JACQUART, P. CHEHAB, M. ERARD, L. MOMET

Le Président du Comité ouvre la réunion (10h05) et remercie les participants de leur présence .

1- Présentation des modifications de statuts

Un 1^{er} vote aura lieu pour ces modifications concernant uniquement les articles 11.1 et 11.2.4, suivant le mode de scrutin de liste majoritaire : à 2 tours (version A) et à 1 tour (version B).

Le reste du texte (commun aux 2 versions) est validé par la fédération française.

Un 2^e vote aura lieu concernant le nombre de membres du conseil d'administration (16 ou 18), si la version B des statuts est retenue.

2- Procédure de vote (à bulletin secret)

Chaque représentant de club (Président ou personne mandatée) sera appelé à retirer une enveloppe contenant le nombre de bulletins suivant le nombre de voix attribué au club (à l'AG de juin 2016) pour :

- le vote n°1 (choix du mode de scrutin, versions A ou B)
- le vote n°2 (choix du nombre de membres du CA)

Les bulletins du vote n°1 sont imprimés d'une couleur, en recto (pour une version) et verso (pour l'autre version).

Les bulletins du vote n°2 sont imprimés d'une autre couleur, en recto et verso (pour le nombre des membres du CA).

Pour le vote n°1, le représentant du club devra écrire uniquement OUI sur la version choisie, sur tous les bulletins.

Pour le vote n°2, le représentant du club devra écrire uniquement OUI sur le nombre de membres du CA qu'il choisit, sur tous les bulletins.

Les bulletins des votes n°1 et 2 seront à déposer (sans l'enveloppe), ensemble, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement s'effectuera en séparant les bulletins du vote n°1 de ceux du vote n°2.

Seuls les bulletins exprimés valablement seront comptabilisés

Les bulletins écrits des 2 côtés sont considérés comme nuls
Les bulletins non écrits des 2 cotés sont considérés comme nuls.

Pour répondre aux questions, un exemple de bulletin de vote est présenté.

La version B des statuts a été demandée lors de la réunion des clubs du samedi 12 novembre 2016, afin d'être une alternative à la version A (plus complexe). Celle-ci permet de gouverner avec des personnes choisies et en accord avec le programme proposé.

Suivant les fonctions attribuées aux personnes de la liste, le nombre de postes au conseil d'administration, initialement proposé à 16, peut s'avérer être insuffisant ; porter ce nombre à 18 peut être plus adéquat. Le CA a décidé de le proposer au vote (16 ou 18).

Les représentants des clubs sont appelés à voter.

3- Résultats des votes concernant les statuts :

- N°1 Statuts version A : 15 voix
Statuts version B : 105 voix
Nul : 15
Abstention : 0 version B adoptée

- N°2 CA à 16 membres : 5 voix
CA à 18 membres : 104 voix
Nul : 22
Abstention : 4 CA à 18 adopté

Le scrutin de liste majoritaire à 1 tour, avec 18 membres est donc adopté

4- Modification du règlement intérieur

Celui-ci est mis à jour, en séance, avec l'accord des participants, en conformité avec la version B des statuts adoptée.

- Question d'Achères sur l'article 11.2.2 : pourquoi limiter à 2 le nombre de membres du CA au sein d'une même commission ? débat sur le sujet.

Décision : à modifier à la prochaine AG de juin 2017 après confirmation d'une demande par les clubs.

- Mise à jour de l'article 11.6.1 : celui-ci concerne la version A (non adoptée) et n'a plus lieu d'être. Débat sur le sujet. Proposition de mettre sans objet. Refus exprimé par certains

Décision : pas de modification à apporter, à faire à la prochaine AG de juin 2017 après confirmation d'une demande par les clubs.

Cette mise à jour, à partir du vote des statuts, est validée à l'unanimité des présents (pas d'abstention).

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 11h40.

Le compte-rendu de l'AG et les documents seront envoyés aux membres du CA et aux clubs pour validation.

Informations :

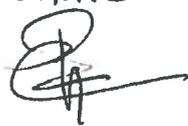
- Il est demandé aux clubs, en retard de paiement des licences, de régulariser la situation.
- Prochain rendez-vous : AGE de la ligue PIFO sur le traité de fusion, les nouveaux statuts et règlement intérieur, le samedi 14 janvier 2017. Une relance sera faite aux clubs.

Liste des clubs présents à l'AGE du 10 décembre 2016 à Bois d'Arcy

	Nb de voix	Mandat
1. AS MANTES	6	
2. CA MANTES	5	
3. CLOC ACHERES	7	
4. HBC BEYNES	5	
5. AS BONNIERES	5	*
6. AS BOUGIVAL	3	
7. LE CHESNAY	8	*
8. LES CLAYES	6	
9. US HOUDAN	5	
10. BOIS D'ARCY	4	
11. ELANCOURT-MAUREPAS HB	7	
12. AS MONTIGNY	8	
13. PLAISIR HBC	7	*
14. AS POISSY	7	
15. RAMBOUILLET SPORTS	5	
16. HBC VELIZY	6	
17. VERSAILLES HBC	7	*
18. LE PECQ	5	
19. VOISINS	6	
20. HBC CONFLANS	9	
21. GUYANCOURT HB	5	
22. AHB LES MUREAUX	5	
23. ST GERMAIN	4	*
23 clubs	135 voix	(5 procurations)

Fin du compte-rendu.

Le Président

P. CHEHAB




La Secrétaire



